

Enquête sur la fin de vie – Consultation citoyenne en Guadeloupe et dans les îles du Nord

A l'initiative du président de la République, la loi sur la fin de vie pourrait évoluer en France. Pour ce faire, une large **consultation citoyenne** a été lancée, au niveau national en 2022 pour aboutir à de possibles évolutions du cadre légal d'ici à la fin 2023.

Afin de recueillir l'avis des Guadeloupéens sur la fin de vie, l'espace de réflexion éthique (EREGIN) a souhaité mener une enquête grand public auprès de la population de Guadeloupe et des îles du Nord.

L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de 400 personnes représentatif de la population de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy âgée de 18 ans et plus. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, lieu de résidence, catégorie socioprofessionnelle). Les entretiens ont été réalisés du 06 au 24 février 2023, via un questionnaire administré par téléphone.

Caractéristiques des répondants âgés de 18 ans et + :

- ✚ 55,3% de femmes
- ✚ Moyenne d'âge 51,9 ans
- ✚ 358 personnes résident en Guadeloupe et 42 dans les Iles du Nord
- ✚ 21,5% sont sans activité professionnelle
- ✚ 23,3% sont des retraités



Les principaux résultats de cette enquête sont les suivants :

Connaissance des dispositifs législatifs encadrant la fin de vie à améliorer

- Près de 88% des personnes interrogées n'ont jamais entendu parler de la loi Claeys-Leonetti
- Un tiers des répondants (33,3%) déclare à tort que l'euthanasie est autorisée en France, tout comme le suicide assisté (12,5% des répondants).
- Un peu plus d'un Guadeloupéen sur deux sait que la sédation profonde et continue jusqu'au décès et la limitation ou l'arrêt des traitements sont légalement autorisées en France (respectivement 51,3% et 58,0%).
- Les directives anticipées sont également très peu connues du grand public : 80,8% des personnes interrogées ne connaissent pas cette mesure.
- Le terme « personne de confiance » est un peu mieux connu, 58% des répondants en ont entendu parler. Parmi ces derniers, 39% ont déjà désigné une personne de confiance.

- Près de la moitié des personnes interrogées (49,3%) n'ont jamais entendu parler des soins palliatifs.
- Les Guadeloupéens estiment majoritairement (79%) ne pas être bien informés sur les dispositifs relatifs à la fin de vie.

Les Guadeloupéens face à la fin de vie : Avis et souhaits

- Quatre personnes sur dix déclarent avoir déjà accompagné un parent, un ami ou une connaissance en fin de vie.
- Les personnes interrogées pensent majoritairement (85,3% et jusqu'à 91,3% chez les personnes ayant accompagné une personne en fin de vie) qu'il est nécessaire de prendre des dispositions avant sa mort.
- Le médecin traitant est l'interlocuteur privilégié pour informer sur les droits et les dispositifs relatifs à la fin de vie pour 91% des répondants.
- La grande majorité des répondants souhaitent finir leurs jours entourés de leurs proches, cependant 3,8% d'entre eux souhaitent mourir tout seul. Les interrogés déclarent également pour la plupart (88,0%) préférer finir leurs jours à leur domicile. Seuls, 8,3% des personnes déclarent préférer mourir dans un établissement de santé (hôpital, EPHAD, maison de retraite).
- Enfin, une large majorité de Guadeloupéens déclarent préférer finir de vivre leurs jours avec des soins de confort notamment contre la douleur. On observe toutefois que 11,8% des répondants déclarent ne souhaiter aucun traitement ou assistance, même de confort.

Un recours aux pratiques médicales de fin vie différent pour soi ou pour un proche

- Un peu plus de la moitié des répondants (52,8%) approuvent l'idée de poursuivre des soins, quand ils sont administrés uniquement pour maintenir le malade artificiellement en vie.
- Un tiers des répondants (33,5%) approuve qu'une personne souffrant de maladies physiques ou psychiques incurables et insupportables puisse recourir à l'euthanasie. Ils sont un peu moins nombreux (22,5%) à être tout à fait prêts à y recourir pour eux-mêmes.
- Près de 29% des interrogés sont favorables au suicide assisté pour une personne souffrant de maladies physiques ou psychiques incurables et insupportables mais seuls 17,2% déclarent être tout à fait prêts à le demander pour eux-mêmes.
- En ce qui concerne la sédation profonde et continue, 41,6% y sont favorables pour une personne souffrant de maladies physiques ou psychiques incurables et insupportables mais les concernant, seul un quart déclare être tout à fait prêts à le demander à leur médecin pour eux-mêmes.

On observe ainsi une différence entre ce que les personnes envisagent pour elles-mêmes et ce qu'elles envisagent pour autrui en situation de fin de vie. Anticiper sa propre fin de vie est souvent difficile.